

Investir, un choix de société, et d'abord un engagement



La 1^{ère} édition des Entretiens Eurafricains a trouvé son point d'orgue à Ouagadougou les 3 et 4 février 2016 : 52 intervenants se sont réunis à 2iE avec plus de 500 participants sur les deux jours autour du thème : Investir en Afrique de l'Ouest. Valoriser et financer les projets sur des marchés organisés.

Édito



Claude Fischer
Directrice des
Entretiens Européens
et Eurafricains

Ce qui nous a passionnés lors des Entretiens Eurafricains de Ouagadougou, c'est la rencontre avec des hommes et des femmes qui s'investissent, s'engagent, innovent, entreprennent, des jeunes qui se forment, conscients qu'il n'y aura pas d'avenir « hors des salles de classe », et sans les entreprises... L'amour de l'Afrique les rassemble et les motive. La confiance que les Africains ont en eux est sidérante, salutaire... Et malgré les inégalités qui ne cessent de croître, malgré les insécurité alimentaire ou sanitaire qui demeurent, malgré les tensions, les conflits et les guerres qui prennent de nouvelles dimensions, les Africains sont déterminés à relever des défis énormes, démographiques, climatiques, politiques, dont certains sont complètement inédits.

Des projets existent : nous avons entendu de nombreux témoignages, des projets individuels mais qui ne font pas encore de projets collectifs. Des hommes, des femmes osent, mais leurs institutions, moins. Face aux besoins immenses, les Etats, les grandes entreprises, les institutions financières n'investissent pas ou peu. Pourquoi ? Et en Afrique de l'Ouest, moins qu'à l'Est et au Sud, anglophone. Pourtant l'Afrique francophone - qui a hérité de nos principes de précaution, de notre aversion aux risques, voire

de nos peurs qui rendent les comportements frileux - ne veut plus attendre que le développement vienne d'ailleurs. Car si l'Europe et les institutions mondiales ont déversé des milliards et enclenché une croissance, celle-ci n'est pas inclusive, et les « aides au développement » se sont traduites par le pillage de l'Afrique et l'exclusion de populations entières.

Le développement de l'Afrique se fera par les Africains, dans des relations renouvelées avec les Européens (qui n'ont pas encore changé de paradigme vis-à-vis de l'Afrique). Leurs Etats prennent conscience que plus rien ne se fera comme avant : les coups d'Etat échouent et certains pays comme le Burkina Faso font l'expérience de la démocratie. Mais si les Etats - même plus vertueux - n'associent pas ces hommes et ces femmes volontaires à la définition des choix collectifs, ils n'y arriveront pas. Seule une démocratie de participation, partenariale, pourra mobiliser les formidables ressources humaines, en matières premières, financières, et les canaliser pour un développement plus solidaire et durable. Encore faudra-t-il que les jeunes s'engagent. De ce point de vue, le défi est commun à l'Europe. Mais à la différence de l'Afrique, l'Europe ne fait plus rêver. Je suis convaincue que notre ouverture à l'Afrique, l'incitation à des coopérations pour partager des projets, recréeront du sens à l'action, redonneront espoir et envie à des jeunes en mal de perspective. C'est le pari que nous avons fait en créant Les Entretiens Eurafricains qui vont pouvoir se développer en Europe et en Afrique avec la création d'une association régionale à Ouagadougou.

au sommaire

En pages 2 et 3

- Le rôle des Etats et des institutions régionales pour dynamiser l'investissement

En pages 4 et 5

- La valorisation des projets
- La formation, le défi de l'Afrique

En pages 6 et 7

- Des Entretiens Eurafricains très réussis

En pages 8 et 9

- Créer les conditions du financement des investissements et des projets des PME

En pages 10 et 11

- Des marchés régulés pour favoriser le développement des entreprises

Une association régionale à Ouagadougou pour de nouvelles relations entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe

En page 12

Dans ses conclusions aux Entretiens Eurafriens de Ouagadougou, **Claude Fischer-Herzog a proposé aux acteurs publics et privés de gouverner en partenaires** : une telle révolution des rôles est-elle envisageable en Afrique qui cherche son nouveau modèle de gouvernance ? Si les Etats cherchent à promouvoir les investissements avec de nouvelles structures nationales - comme les Agences de Promotion de l'Investissement et les banques de développement -, et s'organisent à l'échelle régionale, ils n'ont pas encore engagé leur mutation démocratique.



Gilles Yabi, président de WATHI

Efficacité des Etats et responsabilité du privé

Economiste et analyste politique, Gilles Olakounlé Yabi est béninois. Il vit à Dakar où il a été directeur régional pour l'International Crisis Group. Il a créé un think tank citoyen pour l'Afrique de l'Ouest, WATHI⁽¹⁾, un laboratoire d'idées et mouvement transnational.

Soixante ans après les indépendances, où en sont les Etats ?

Je suis préoccupé par l'incapacité des Etats à créer les conditions d'une amélioration incontestable et continue du bien-être des populations. La plus grande partie des Africains de l'Ouest vit en dessous du seuil de subsistance. Sans une réforme profonde des Etats, il sera très difficile de suivre le rythme de la croissance démographique en termes de production de services publics de santé, d'éducation, de sécurité...

Que préconisez-vous pour rendre les Etats africains plus efficaces ?

Les faiblesses actuelles résultent de la manière dont les Etats postcoloniaux se sont construits.

⁽¹⁾ www.wathi.org

Il faudrait des changements institutionnels audacieux permettant de sortir de modèles démocratiques reposant essentiellement sur des élections, sans aucune garantie d'avoir de bons gouvernants. On pourrait créer des dispositifs d'encadrement plus contraignants dans le choix des personnes occupant des postes clés au sein de l'appareil administratif, qui a besoin de jeunes motivés et bien formés.

Que faudrait-il faire pour mieux responsabiliser les acteurs privés ?

La formalisation des entreprises est liée à la crédibilité des Etats comme garants de l'intérêt général et producteurs de normes. Là encore, il n'y a pas de recettes toutes faites. Si ce n'est créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics, les acteurs privés formels et les acteurs de l'économie informelle pour définir, ensemble, des approches permettant d'élargir progressivement le champ du formel. En économie, les incitations sont essentielles pour modifier les comportements. C'est donc aux Etats d'imaginer, sur la base de consultations avec les acteurs privés, celles qui seraient les plus efficaces pour réduire la part du secteur informel.

Et pour obtenir davantage de structures de dialogue public-privé ?

Pour moi, les PPP sont l'un des résultats possibles de cette volonté de collaboration et de complémentarité entre les Etats et le secteur privé. Sans que cela ne conduise les Etats à la déresponsabilisation ou au désengagement. Notre sous-région se caractérise par d'énormes besoins en matière d'infrastructures sociales et économiques qui exigent une forte implication des Etats. Les PPP peuvent être un puissant accélérateur du développement si les Etats ont, en leur sein, les capacités de s'assurer que tous les engagements pris par les acteurs privés sont respectés et qu'ils correspondent bien à l'intérêt général de leurs pays.

Propos recueillis par Christine HOLZBAUER

Le rôle de l'UEMOA dans les projets transfrontaliers



La Commission de l'UEMOA joue un rôle capital dans la formulation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des projets transfrontaliers en parfaite synergie avec les autres institutions communautaires.

Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre du Programme Economique Régional de l'UEMOA (PER).

L'exécution de la première phase du PER sur la période 2006-2010 a été marquée par plusieurs réalisations : la construction de plus de 3000 forages dans les huit pays de l'UEMOA, la construction ou la réhabilitation des axes routiers, la construction de postes de contrôle juxtaposés aux frontières et des stations de pesage sur les corridors de l'Union, la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger et l'érosion côtière ainsi que le programme d'aménagement de 1000 ha de bas-fond dans chacun des Etats membres de l'Union au compte du PER II.

Il s'y ajoute la mise en œuvre du Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des industries (PRMN) et l'appui aux centres d'ex-

cellence régionaux dans le but de stimuler la formation et la recherche de haut niveau au sein des structures d'enseignement supérieur à vocation régionale.

La phase II (2012-2016) du Programme d'un coût de plus de 6 000 milliards de francs CFA a été élaborée sur la base d'une évaluation de la phase I et des priorités suivantes :

- un meilleur accès à l'énergie, essentiellement par l'interconnexion des réseaux de transport d'énergie électrique de la sous-région ;
- la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, principalement par le renforcement de la gestion des ressources en eaux partagées ;
- la poursuite du développement et de la modernisation des infrastructures nationales et régionales.

Pour réussir à relever les défis de la mise en œuvre efficace des projets régionaux, il est de la responsabilité des institutions régionales, des gouvernements ainsi que des partenaires techniques et financiers (PTF) de mettre ensemble leurs ressources et compétences.



Cheikhe Hadjibou SOUMARÉ
Président de la Commission de l'UEMOA

Investir au Burkina Faso commence ici !

L'Agence de promotion des investissements du Burkina Faso (API-BF) a été créée en mars 2013. Sa principale mission



est de promouvoir le Burkina Faso comme destination privilégiée d'investissement mais aussi d'attirer et suivre les projets d'investissement de grands volumes; d'accueillir et assister les investisseurs dans les différentes phases de création et d'établissement de leurs sociétés et enfin, d'assurer une veille du climat des affaires.

L'Etat garantit à tout investisseur, national ou étranger, un certain nombre d'avantages fiscaux et de mesures incitatives, conformément aux lois et réglementations en vigueur au Burkina Faso. Le code des investissements prévoit quatre régimes (A, B, C, D) en faveur des investisseurs dont le capital s'échelonne de 100 millions à 500 millions et de 1 milliard à 2 milliards de francs CFA. Ces chiffres s'entendent « hors taxes et hors fonds de roulement » avec des créations d'emplois de 20, 30 ou 40 permanents au minimum. Le Régime D est le seul à prévoir que « la production destinée à l'exportation est supérieure à 80% ».

Enfin, les exonérations concernent la phase d'investissement (droit de douane au taux de 5% et TVA) et la phase d'exploitation (report de l'impôt sur le bénéfice, exonération du droit

proportionnel de la patente de 5 à 7 ans, exonération totale de la Taxe Patronale d'Apprentissage de 5 à 7 ans).



Bintou DIALLO
Directrice Générale API-BF

Le levier de la puissance publique pour financer les PME

Filiale du Groupe Caisse des Dépôts, Bpifrance intervient en Afrique afin de répondre aux besoins d'institutions financières spécialisées, naissantes ou existantes, qui cherchent à faciliter l'accès des PME africaines au crédit bancaire et à les accompagner dans leur développement.



Vincent DI BETTA
Responsable de l'activité
Expertise à l'International
à Bpifrance

Quelles sont les priorités pour amorcer un cercle vertueux de l'investissement en Afrique ?

Malgré une croissance économique forte, l'Afrique peine à mobiliser les ressources nécessaires à son développement. Les conditions assouplies de refinancement des établissements de crédit n'ont eu qu'un impact limité sur l'économie réelle. Ainsi, face au paradoxe de la surliquidité, l'amélioration du financement de l'économie réelle est à rechercher davantage dans les conditions d'accès à cette liquidité que dans sa disponibilité. A mon avis, les pistes à creuser seraient de favoriser l'émergence de nouveaux moyens de financement, notamment le capital risque/capital développement, qui s'affirment de plus en plus, la création de sociétés publiques de garantie de prêts accordés par les banques privées ou le développement de banques de développement publiques afin d'apporter des solutions financières « aux trous dans la raquette » du financement des PME.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'interventions de Bpifrance en Afrique ?

Historiquement, nous travaillons avec la Caisse Centrale de Garantie CCG du Maroc, la Sotugar en Tunisie, la Credit Garantie Company CGC en Egypte, Kafalat au Liban. En Afrique subsaharienne, nos activités sont plus récentes avec des contrats d'expertise en cours ou en négociations avancées avec Djibouti, le Congo Brazzaville, le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

La plupart de ces institutions sont publiques. Quelle devrait être la part du privé dans le financement des PME ?

Les Institutions Financières Spécialisées (IFS) de garanties de prêts bancaires ou de financement des entreprises ont toute leur légitimité et leur place en Afrique. A Bpifrance, nous pensons qu'elles doivent associer les partenaires privés à leur capital, avec un pourcentage minoritaire. Certes, il y a eu des échecs d'IFS dans le passé, non pas à cause de leur caractère public mais en raison de l'absence de gouvernance, de maîtrise du risque ou de partenariat avec l'écosystème du financement des PME (banques privées, réseau d'accompagnement des PME, etc.)

Que proposez-vous pour une plus grande maîtrise des risques ?

Les TPE/PME africaines se caractérisent par des structures fortement personnalisées présentant une faiblesse structurelle de leurs fonds propres, une insuffisance de fonds de roulement et une trésorerie nette déficitaire. Les banques se montrent alors logiquement réticentes pour les financer. Bpifrance propose une approche par la cotation du risque unitaire adaptée au contexte du pays où nous intervenons. Le but est de parvenir à déterminer le niveau qualitatif des risques pour chaque PME en tenant compte, notamment, de l'aspect informel ou quand les comptes ne sont pas fiables.

Propos recueillis par Christine HOLZBAUER

La BEI, partenaire du développement

De nombreux pays d'Afrique ont mis en place des stratégies publiques nationales et régionales à moyen et long terme pour répondre aux besoins en infrastructures dans des domaines comme l'énergie, l'accès à l'eau potable ou encore les transports. Toutefois, à eux seuls, ces plans d'action ne sont pas suffisants pour permettre à l'Afrique de concrétiser son énorme potentiel économique. S'il est vrai qu'une utilisation plus efficace des infrastructures existantes pourrait considérablement améliorer la situation, il est également urgent de renforcer les financements, et c'est là que le secteur privé entre en jeu.

En tant que bras financier de l'Union européenne, la BEI est, par définition, un partenaire naturel pour la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le monde, avec pour vocation également d'agir comme catalyseur pour les partenariats public-privé (PPP) dans le secteur des infrastructures. La BEI travaille en étroite collaboration, sur le terrain, avec la Commission

européenne et le Service européen pour l'action extérieure et elle peut mobiliser les instruments financiers dont dispose la Commission européenne pour soutenir des projets ayant un impact élevé sur le développement en Afrique.

Un bon exemple de fonctionnement de cette collaboration est le projet concernant le parc éolien du lac Turkana (300 MW), au Kenya. Ce projet, d'un coût total d'environ 600 millions €, a bénéficié d'un prêt de 200 millions € de la BEI, combiné à une aide non remboursable de l'UE, ainsi que d'autres prêts IFI et IFD. Les fonds de l'UE ont été utilisés pour combler un important déficit de financement pour lequel il n'a pas été possible de mobiliser de ressources commerciales. En conséquence, le projet a pu être mis en œuvre sur la base de l'un des tarifs énergétiques les plus bas du Kenya, avantage dont bénéficieront des milliers de personnes.

Isabelle VAN GRUNDERBEECK
Représentante Afrique de l'Ouest de la BEI

PPP en Afrique : le besoin d'un cadre réglementaire unifié

La zone UEMOA est caractérisée par une grande disparité s'agissant du cadre réglementaire PPP. En effet, sur les huit pays membres, certains sont déjà dotés d'une loi PPP depuis quelques années alors que d'autres sont en train de finaliser leur outil législatif. De plus, certains points spécifiques font l'objet d'une approche très différente d'un pays à un autre, ce qui rend d'autant plus complexe la mise en œuvre de PPP régionaux. Ceux-ci sont malgré tout de plus en plus fréquents, faisant intervenir au minimum deux Etats de la sous-région et concernant la mise en place d'axes routiers transnationaux, de voies ferrées régionales, des centrales de production d'énergie avec réseau de distribution transfrontalier.

Un outil de promotion au sein de la BOAD

Dans ce contexte, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de juin 2012 a confié à la Commission de l'UEMOA la création d'un cadre réglementaire PPP pour la sous-région. Ce texte a pour vocation de proposer une lecture homogène et régionale du contrat en PPP au sein de l'UEMOA favorisant l'intérêt des partenaires privés.



De gauche à droite : Isabelle Van Grunderbeeck, Olivier Bousige, Abou Bacry Ly, Pascal Collange, Nathalie Brou-Fofana.

Lors de cette session, il a également été confié à la BOAD le soin de créer un outil de promotion des PPP avec la création de l'Unité Régionale de Développement des PPP (URDPPP) qui sera un appui technique, juridique et financier aux Etats membres.

L'Unité bénéficie également de l'assistance technique d'Expertise France pour l'élaboration du texte communautaire harmonisé qui devrait être adopté d'ici à la fin de l'année. Il prévoit d'associer l'expertise du secteur privé à la réalisation d'ouvrages structurants ouvrant ainsi la voie à des modes de financements innovants pour nos Etats membres.

Nathalie BROU-FOFANA
Directrice de l'Unité Régionale,
Développement des projets en PPP, BOAD

La Compagnie Fruitière, mieux intégrer les filières

Acteur clé dans la production, le transport maritime et la commercialisation de fruits et légumes, le groupe français est en Afrique depuis plus d'un demi-siècle. Le Président de la filiale mauritanienne, Abou Bacry Ly, nous explique comment un champion à l'export tel que la Compagnie Fruitière contribue au développement de nouvelles filières et améliore le sort des populations dans le cadre de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) de l'entreprise.



Quels sont vos critères d'implantation ?

Dès sa création en 1939 la compagnie s'est d'abord spécialisée dans l'importation et la distribution de fruits et légumes en provenance d'Afrique. Elle a ensuite élargi ses activités à la production avec une première implantation au Cameroun en 1991. Les suivantes (Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal, Mauritanie) ont eu lieu le long de la côte. La Compagnie Fruitière commercialise plus de 800 000 tonnes par

an de fruits et légumes, principalement en direction de l'Europe mais aussi du Maghreb, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. Elle emploie près de 18 000 personnes dont 17 000 en Afrique dans la production agricole (16 000 dans ses propres fermes où sont produites par an plus de 500 000 tonnes de fruits et légumes). Elle gère aussi la plupart des quais fruitiers dans les pays où elle est implantée et réalise un chiffre d'affaires global annuel de 1,4 milliards d'euros.

Pourquoi ne vous êtes-vous pas implantés au Burkina Faso ?

Il y a une vingtaine d'années, le Burkina était le 1^{er} exportateur de haricots verts en Afrique de l'Ouest. Faute d'avoir maîtrisé la chaîne Logistique/Distribution, la filière a chuté. Aujourd'hui, le Sénégal a supplanté le Burkina Faso. L'arrivée du rail va ouvrir de nouvelles perspectives ; et si les conditions s'y prêtent, il n'est pas exclu que nous l'envisagions dans un proche avenir afin de développer, de nouvelles filières horticoles.

La RSE peut-elle être une solution pour contribuer à favoriser le développement des TPME ?

La Compagnie Fruitière développe une politique forte en matière de RSE. Dans ce cadre, elle apporte aux populations locales de nombreuses infrastructures d'équipements et de services (hôpitaux, cases de santé, écoles, etc.). En facilitant l'accès aux

services de base en milieu rural, nous contribuons à fixer les populations et à limiter les flux migratoires vers les grandes villes. Nos travailleurs saisonniers et surtout les femmes peuvent, du coup, se consacrer à la culture vivrière pendant l'hivernage. Indirectement mais sûrement, la RSE favorise l'émergence d'une économie familiale avec la création de très petites et moyennes entreprises (TPME) adaptées à l'environnement rural.

Comment expliquez-vous cette difficulté des porteurs de projet à trouver des financements en Afrique ?

Il me semble, et le colloque d'ASCPE à Ouagadougou l'a très bien montré, que la plupart des projets en Afrique de l'Ouest souffrent d'un manque d'assistance en amont. Les études préalables que requiert l'élaboration de business plans sont souvent longues et coûteuses (près de 10% du besoin de financement global). Mais c'est le seul moyen de rendre ces projets bancables.

Propos recueillis par Christine HOLZBAUER



AUSAR Energy, le pari du smaller system

Samuel Elong N'Dame, un des fondateurs de la société spécialisée dans le stockage de l'énergie solaire, a raconté comment, avec ses partenaires, ils ont réussi à convaincre un fonds à investir dans leurs projet.

Nous cherchions 3 millions d'euros pour mettre en place une société qui délivre des centrales solaires avec stockage pour des sites isolés. Pour financer ce qui n'était au départ qu'une idée simple, la conversion d'énergie et la gestion d'une centrale solaire avec stockage, il nous fallait un partenaire solide. Avec mes deux associés, nous sommes allés voir des banquiers que nous connaissions.

J'avais 25 ans de banque dont 10 en private equity. Je recevais tous les jours des porteurs de projets, mais en dessous de 25 millions, je ne les regardais même pas (...).

Nous avons besoin de trois millions et nous avons été éconduits jusqu'au jour où un responsable en corporate finance nous a demandés de refaire toute la présentation de notre dossier.

Nous avons alors rencontré ENGIE et nous sommes entrés chez eux par un fonds spécifique.



Les fonds d'investissement ont le droit d'investir à tel montant avec telle maturité et ne peuvent pas aller au-delà du terme fixé par leur règlement. Ils n'investissaient que par tranche de 500 000 euros et Engie a dû changer le règlement du fonds pour pouvoir investir chez nous. Laure Vinçotte, directrice d'Engie Rassembleurs d'Energies, a cru à ce que nous apportions : de l'énergie et pas seulement de la lumière grâce à des smaller systems qui sont des centrales solaires avec stockage entre 50 KW et 2,5 MW sur des batteries (plomb fermé ou lithium). Le marché est là, il n'y a pas de problème

de financement. Aujourd'hui, nous sommes au Burkina Faso et nous sommes prêts à accompagner les projets de centrales solaires dans leur structuration financière.

Samuel ELONG N'DAME
Directeur Finance & Développement

Lors des Entretiens de Ouagadougou, Samuel Elong N'Dame d'AUSAR Energy a proposé d'aider Italbrick à valoriser la pierre latéritique pour la construction dans toute la zone soudano-sahélienne.

Révolutionner l'habitat avec ITALBRICK

Italbrick a été fondée par Issouf Traoré, Burkinabè, détenteur d'une technologie révolutionnaire, avec un marché potentiel important. Lui aussi a rencontré d'énormes difficultés pour trouver des financements.



« Le rêve que nous nourrissons est de développer et de proposer des solutions d'éco-construction basées sur la valorisation de matériaux que tout le monde connaît. Nous voulons développer et promouvoir des techniques innovantes de construction afin d'offrir des logements de qualité supérieure thermiquement, confortables et durables à la population. Notre objectif est aussi de participer à la transition écologique dans le domaine de l'habitat. Italbrick a déjà exploité trois carrières sur l'ensemble du territoire burkinabè. Ce que je présente ici est donc extensible sur l'ensemble du territoire de l'UEMOA car de Kongoussi à Diapaga et dans tout ce qui est en dessous de cette oblique, on peut trouver facilement cette pierre latéritique partout ».

Issouf TRAORÉ, fondateur d'ITALBRICK



Didier Acouetey a animé une table ronde où écoles et entreprises se sont côtoyées pour réfléchir aux besoins de formation adaptés aux mutations de l'économie africaine : centres de formation professionnelle aux métiers de l'industrie, écoles d'ingénieurs/entrepreneurs, accès au numérique pour tous... des pistes se sont ouvertes avec l'exemple de la CCI du Burkina Faso, et de l'INTEC en Côte d'Ivoire

De gauche à droite sur la photo : Amadou Hama Maïga, Jean-Paul Amethier, Abossé Akue-Kpakpo, Nadia Mensah-Acogny, Didier Acouetey

FORMATION : public-privé, le duo gagnant

La formation professionnelle, l'affaire de la CCI

Au Burkina Faso, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI-BF) promeut une politique de formation intégrant le partenariat public-privé.

L'avantage de cette démarche, où les rôles de tous les acteurs sont clairement définis, est de garantir l'efficacité des dispositifs, la pertinence des actions par rapport à la politique nationale ainsi que l'efficacité des dispositifs dans un environnement en pleine évolution. Compte tenu des ressources très limitées, le financement des formations destinées aux jeunes reste une préoccupation constante.

Face à l'évolution actuelle des métiers, la plupart des formations proposées aux jeunes sont en inadéquation avec les besoins réels du marché de l'emploi. En plus de ses centres de formation technique, la CCI-BF a donc initié des dispositifs de formation professionnelle selon l'approche par les compétences. Ceux-ci permettent de mettre sur le marché des « sortants » directement opérationnels. Ces dispositifs bénéficient également d'une forte autonomie juridique par rapport à l'administration publique et sont gérés de façon autonome par le secteur privé.

Un vaste réseau de compétences

L'ensemble de l'ingénierie de formation

professionnelle de la CCI-BF est organisé autour de plusieurs structures d'enseignement technique et de formation professionnelle, ainsi que de mesures d'accompagnement qui sont les activités d'alphabétisation.

- L'Institut Supérieur de Génie Electrique (ISGE-BF) regroupe 18 entreprises implantées au Burkina Faso. Le partenariat public-privé permet de veiller à l'insertion des jeunes et d'impliquer l'Etat dans la reconnaissance des diplômés et dans la régulation des dispositifs de formation.

- L'Ecole des Professions Commerciales (EPC) offre des formations diplômées avec le Brevet d'Etudes Professionnelle (BEP), option « Déclarant en Douane et Transit ». Ces formations sont réalisées en collaboration avec la Direction Générale des Douanes du Burkina Faso.

- Le Centre de Formation en Transport Routier et Activités Auxiliaires (CFTRA) concerne les mécaniciens d'entretien, les chauffeurs-mécaniciens, les conducteurs routiers et les moniteurs d'auto-école. Le CFTRA réalise ses formations dans un partenariat affiché avec la Direction des transports, mais également avec les organisations et entreprises privées du domaine du transport.

La CCI-BF envisage également, avec l'appui

financier de la Banque Mondiale (BM) à travers le Projet Emploi des Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC), la construction d'un centre de formation en Tourisme et Hôtellerie et d'un autre en Bâtiment et Travaux Publics.

Franck Tapsoba

Directeur général de la CCI-BF



Instec : passer en mode « ELITES »

Le Groupe INSTEC est une école de management tournée vers la production de cadres capables de donner aux entreprises l'envol nécessaire pour assurer des parts de marché. Des discussions ont été entamées entre les pouvoirs publics et des partenaires occidentaux pour doter la Côte d'Ivoire et l'Afrique d'une élite nouvelle, capable de construire le futur.

Devant les défis sans cesse croissants de la mondialisation, notre société fait face à un profond sentiment de désorientation. Nos entreprises, construites autour d'une approche d'optimisation industrielle et de produits standard de grande quantité, sont trop rigides pour pouvoir répondre de manière adéquate à la demande diversifiée et changeante d'un monde en pleine transition. L'amélioration continue ne suffit plus, pas plus que l'opération chirurgicale ponctuelle qui consiste à réduire les coûts et les effectifs.

Seul un horizon à long terme nous permettra de former des leaders et des équipes exceptionnels dotés d'une grande intégrité, d'une passion et d'une vision partagées. A charge pour cette élite de transformer qualitativement le potentiel humain, économique, social, industriel de l'Afrique afin qu'elle devienne incontournable dans la deuxième moitié du 21^{ème} siècle.

Un réseau d'écoles en PPP est porteur de la philosophie de nos Etats en quête d'émergence économique ainsi que de celle du secteur privé productif. Le privé amène une valeur ajoutée par sa connaissance des différents secteurs d'activités. Il permet aussi d'investir dans des hommes et femmes à qui on aura donné envie de passer en mode « ELITES » en les mobilisant et les aidant à développer leurs compétences à partir de formations de haut niveau.

Jean Paul AMETHIER

Directeur général du groupe INSTEC

Les TIC, facteur d'intégration

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) servent d'épine dorsale pour la production d'informations essentielles à la mise en œuvre du marché commun des biens et des services. A ce titre, elles jouent un rôle fondamental dans l'intégration économique sous régionale que promeut l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)⁽¹⁾.

Pour pouvoir jouer ce rôle primordial, les TIC doivent être disponibles partout, de bonne qualité et à un prix abordable pour les populations. La Commission de l'UEMOA a, très tôt, compris l'importance de l'enjeu et élaboré un Programme de Développement des Télécommunications et des TIC (PDITIC) en trois volets :

- L'application d'un cadre réglementaire propice à l'investissement dans un secteur libéralisé et compétitif,
- le développement des infrastructures,
- l'amélioration de l'accessibilité des populations aux télécommunications et aux TIC.

Le PDITIC a aussi permis la libéralisation totale du secteur avec une croissance exponentielle des abonnés mobiles et une augmentation

rapide de l'utilisation d'Internet. La mise en œuvre d'une politique d'accès et de service universel pour les populations fait aussi partie des acquis, de même que la baisse sensible, depuis 2003, des tarifs des communications intra régionales ou l'interconnexion directe de tous les Etats membres frontaliers en fibre optique haut débit, aujourd'hui la norme.

De nombreux défis restent encore à relever comme la qualité de service, la faiblesse du nombre d'utilisateurs d'Internet malgré une croissance rapide ces dernières années, les tarifs des services élevés par rapport au pouvoir d'achat des populations et la disponibilité des services partout sur l'ensemble du territoire de l'UEMOA. L'approfondissement des différents projets du PDITIC devrait permettre d'y répondre d'ici à 2021, renforçant ainsi le processus d'intégration régionale.

Abossé AKUE-KPAKPO

Gestionnaire Telecom,

Expert TIC à la Commission de l'UEMOA

⁽¹⁾ Les trois objectifs du Traité modifié de l'UEMOA sont la création d'un marché commun des biens et services dans un environnement concurrentiel et compétitif, l'institution de politiques communes sectorielles et la convergence des performances et des politiques économiques.

Verbatims extraits des Actes des Entretiens Eurafricains, disponibles dans Les Cahiers des Entretiens Eurafricains, à paraître en juillet 2016.

Nous avons privilégié ici les propos des intervenants qui n'ont pas écrit dans les numéros de La Lettre (Voir le N°1-janvier 2016 ou ce N°2)



Etienne Alingue, directeur de la Francophonie économique à l'OIF

Il faut mobiliser les décideurs politiques sur la question de la mobilité des personnes sans quoi l'intégration économique francophone restera un vœu pieux.

Jean Lamy, ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso



Ce n'est pas l'aide au développement qui permet le développement mais l'investissement et le commerce, stimulés par les pouvoirs publics (...) et par l'aide.

Gilles Thibault, ambassadeur de France au Burkina Faso

La réponse la plus appropriée à la violence aveugle, à la manipulation des plus faibles, passe par un développement durable, adapté aux réalités locales.

Philippe Hugon, professeur à l'IRIS



La dynamique démographique est le défi majeur auquel l'Afrique doit faire face (...) Il est crucial d'en faire une opportunité pour éviter qu'elle ne se transforme en bombe à retardement.

Simone Zoundi, présidente de la FIAB, Burkina Faso

A l'horizon 2025, la sous-région de la CEDEAO comptera plus de 400 millions d'habitants, l'urbanisation accélérée va se doubler des problèmes d'alimentation des populations.

Oumar Sylla, chef de projets, IGIP Afrique, Burkina Faso



Dans la stratégie d'intervention et de valorisation des projets de construction, IGIP privilégie les mesures d'accompagnement : la formation, l'entretien et la maintenance.

Boubacar Traoré, secrétaire général de la Maison de l'Entreprise, Burkina Faso

90% des affaires devant les tribunaux sont dues à des problèmes fonciers.

Amadou Hama Maïga, directeur générale de 2IE



Il faut lier le financement de projets et de programmes de développement à l'existence de formations professionnelles et techniques et créer des programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide à la formation des techniciens et ingénieurs en Afrique.



Les Entretiens Eurafricains d

Devenir productrice avec L'OCCITANE



L'OCCITANE en Provence est une marque de produits cosmétiques dont l'un des ingrédients phares est le beurre de karité produit par les femmes au Burkina Faso.

Les commandes ont été multipliées par 7 depuis 10 ans : c'est dire que l'entreprise entretient une relation forte avec ce pays depuis 1982. Elle y soutient les femmes productrices de beurre de karité à travers un programme de co-développement : contrats pluriannuels, prix d'achat négocié chaque année pour leur permettre d'avoir une marge significative, préfinancement à hauteur de 80%, etc. L'OCCITANE accompagne également les coopératives pour les aider à obtenir des certifications équitables et biologiques ; elle encourage la mécanisation du processus de production pour réduire la pénibilité liée à ce travail.

Au-delà de la relation commerciale, L'OCCITANE s'engage dans des actions d'intérêt général par le biais de sa Fondation. Pas moins de 17 000 femmes Burkinabès réunies dans les coopératives sont soutenues

dans le développement d'activités complémentaires génératrices de revenus grâce à des programmes d'alphabétisation et de micro finance sociale. Ces femmes bénéficient ainsi de crédits adaptés à leurs besoins et de formations professionnelles contribuant à leur émancipation économique.

« L'OCCITANE pour Elles »

Au-delà de ces productrices de beurre de karité, la Fondation soutient l'entrepreneuriat féminin en général en favorisant le changement d'échelle d'entreprises portées par des femmes entrepreneures dans le pays. Elle vient de lancer un concours appelé « L'OCCITANE pour Elles » qui récompense les meilleures candidates à travers un ensemble de mesures d'accompagnement.

La lutte contre la cécité évitable est l'un des axes sur lequel intervient la Fondation. Le premier département burkinabè de spécialisation de médecins en ophtalmologie est financé ainsi que des bourses d'études pour des médecins burkinabè à l'IOTA au Mali. La Fondation finance également l'accessibilité à des soins de qualité, aux médicaments et au matériel de vision pour traiter les différentes pathologies oculaires présentes au Burkina.



Charlotte BONNET
Déléguée Générale de la Fondation L'OCCITANE

Kady TRAORE
Responsable de projets au Burkina Faso

Le rôle des femmes dans l'économie

A la tribune, de gauche à droite :

Gisèle Tiendrebeogo, présidente de Wend Nowglem : « **La formation doit être également pensée pour les filles-mères. La bonne volonté ne suffit pas. Elle doit être soutenue par une solidarité publique contre l'exclusion.** »

Zallia Mantoro, présidente d'Ozallia : « **Parler de la valorisation du secteur de l'agriculture, c'est parler de la valorisation du statut de la femme. Il faut faire d'elles des propriétaires terriens.** »

Kady Traoré et Pauline Bodasec de la Fondation l'Occitane : voir l'article ci-dessus

Aïssata Diakité, présidente d'APVAE-AO : « **En Afrique de l'Ouest, toutes les dix minutes, un enfant de moins de 10 ans meurt de faim et de malnutrition. L'arme que j'ai contre la faim est l'entrepreneuriat** »





e Ouagadougou très réussis

Mettre l'investissement au cœur des agendas politiques

« **Nous sommes tous Burkinabè !** » Plus qu'un symbole, le slogan a dynamisé les femmes, les étudiants, les dirigeants des écoles, d'entreprises et de banques, les économistes et juristes, les représentants d'institutions réunis à 2IE, la grande école panafricaine d'ingénieurs. Avec leurs différences, ils ont échangé sur l'avenir de nos sociétés, sur le besoin de renouveler les relations économiques et commerciales en coopération entre l'Europe et l'Afrique et de changer nos comportements.

Car il ne s'agit pas d'accompagner le développement de l'Afrique mais d'investir en Afrique. Encore faut-il que l'Afrique soit attractive et en crée les conditions... Aussi, il est apparu **urgent d'engager les réformes structurelles**, celles des Etats mais aussi de la formation pour permettre la création d'activités et favoriser l'insertion des jeunes dans le travail, d'encourager les innovations dans l'industrie et les services adaptées à une Afrique diverse dont le développement urbain et rural est inédit, organiser des marchés avec des droits et des régulations qui favoriseraient la mobilité des hommes, les échanges et



coopérations transfrontières, l'émergence d'un écosystème favorable à la création de PME/PMI. Tout aussi urgent est de réorienter les politiques de développement pour que les aides publiques fassent effet de levier de fonds privés et favorisent les PPP, et de revoir le système financier et les règles prudentielles, avec la création de nouvelles structures de garanties comme l'African Guarantee Fund, pour que les banques puissent retrouver leurs missions de crédits aux PME/PMI, et les assurances et les marchés financiers devenir des investisseurs de long terme.

L'investissement n'est pas qu'une politique économique, c'est une politique de civilisation qui doit faire sens pour les sociétés, des sociétés qui se projettent sur l'avenir avec la volonté de partager des choix collectifs.

Les recommandations et les propositions qui sont sorties de nos échanges, disponibles dans Les Cahiers des Entretiens Eurafriains, donnent un agenda politique pour les institutions et les sociétés européennes et africaines qui doivent s'en emparer et agir ensemble.

Claude Fischer

Place à la culture... et à l'amitié



• Le jeune cinéaste **Seidou Samba Touré** a présenté son film *L'espoir du lampadaire*, témoignage émouvant des jeunes qui étudient la nuit sous les lampadaires des échangeurs de la ville, faute d'avoir l'électricité à la maison.

• La projection de « *L'œil du Cyclone* », de **Seykou Traoré**, primé au FESPACO, à l'Institut culturel français, a permis un débat passionnant animé par **Jacques Bosc**, sur la réalité des enfants soldats avec le co-scénariste **Luis Marques** et la comédienne **Mouna N'Diaye**.

• Quant à **Berni Glodblat**, il a galvanisé l'auditoire : son combat pour le ciné Guimbi à Bobo Dioulasso est un plaidoyer pour l'accès de tous à la culture, et pour une économie où l'industrie culturelle puisse prendre toute sa place.

• Une soirée danse a été offerte le 3 février, à l'ouverture du Festival international de la Danse à Ouagadougou, une autre façon de découvrir les peuples et leurs cultures.

• Une délégation des Entretiens Eurafriains s'est rendue au Splendid et au Capuccino pour rendre hommage aux victimes des attentats, puis s'est retrouvée au Jardin de l'Amitié.

Alain Briand, directeur du programme « Accès à l'énergie », Schneider Electric



« Le volet formation du programme permet aux communautés d'acquérir des compétences à long terme et de développer des solutions d'accès à l'énergie »



Joachim Broomberg, directeur de l'enseignement, EIVP, Paris

La formation est un atout pour relever les défis de l'explosion démographique et de l'urbanisation encore plus rapide en Afrique que dans les autres pays du monde. Je suis ravi de la coopération que nous allons développer avec 2IE.

Hermann Kouassi, directeur exécutif du CEADI



Si le capital investissement a explosé sur le continent au cours de la dernière décennie, rares sont les sociétés financières qui osent miser sur les petites entreprises.



Nelson Congo, directeur du Centre de Formation professionnelle de Zinziaré, au Burkina Faso

Notre mission est de former des jeunes aux profils recherchés par le marché de l'emploi

Felix Bikpo, directeur général d'African Guarantee Fund (AGF), Kenya



Les PME rencontrent quatre types d'obstacles dans la zone UEMOA : des infrastructures vétustes, un environnement juridique et judiciaire complexe, un accès au marché incertain et un accès au financement difficile.



Bernard Remiche, président de l'INEADEC, Belgique

Les Etats africains doivent jouer leur rôle de gendarme, d'encadreur et de régulateur dans le contexte de transition des pays.

Pascal Collange, directeur de l'AFD au Burkina Faso



Si l'on considère tous les PPP pour l'Afrique, il n'y a pas vraiment de limite de financement. La seule limite est celle des projets à financer.



David Munnich, directeur des opérations du fond IPDEV 2, I&P, France

I&P a investi dans la société d'investissement privée SINERGI Burkina qui doit accompagner 50 PME au cours des dix ans à venir. Cette expérience, dont le Burkina est un pionnier, sera dupliquée dans d'autres pays ouest-africains avec la mise en place d'un réseau d'une dizaine de fonds.

Libérer les financements pour le développement des PME

Plusieurs raisons expliquent que le risque lié à l'octroi de crédits, à moyen et à long terme, reste élevé et parfois même difficilement supportable par les banques africaines.

La majorité (60%) des financements des banques commerciales concerne le cycle de fonctionnement des entreprises, c'est-à-dire les décalages de trésorerie, alors que la demande porte souvent sur les besoins liés à la création ou au développement. Si le risque lié à l'octroi de crédits à moyen et à long terme reste élevé, c'est parce que les banques empruntent majoritairement à vue ou à très court terme (moins de 2 ans). D'où la difficulté de les transformer en crédits de plus longue durée.

De surcroît, la plupart des PME présentent des documents financiers peu fiables et trop de chefs d'entreprises sont d'excellents techniciens, mais sont mal préparés à la gestion. L'application du droit, y compris dans les 17 pays membres de

l'OHADA, pénalise les banques au simple motif qu'elles peuvent payer. De même que la réglementation imposée par les banques centrales au travers des règles prudentielles privilégie la sécurité au détriment de la prise de risque résultant de l'octroi de crédits. Enfin, l'environnement politique, social et économique demeure fragile rendant incertaine la rentabilité à terme d'un investissement.

Améliorer l'investissement à long terme

Sans faire totalement disparaître les risques liés aux crédits d'investissement consentis aux PME, rien n'empêche de mieux adapter la réglementation à des économies de besoin. Pour cela, les banquiers africains doivent privilégier le développement sans pour autant négliger les épargnants sans lesquels ils ne pourraient pas prêter. Au lieu de systématiquement

copier ce qui est recommandé par la Banque des règlements internationaux à Bâle, et qui est légitimement adapté aux pays à économies développées avec une réglementation d'abord orientée vers la protection des épargnants, il faudrait une large concertation entre tous les acteurs concernés par le développement, à commencer par les Etats et les banques centrales mais aussi les institutions internationales, pour que ces règles ne soient plus seulement «prudentielles».

Du coup, il est possible d'augmenter les ratios de liquidité, de recourir à la transformation en crédits à moyen et long terme par le refinancement ou bien d'abandonner des réserves

obligatoires qui figent une partie des dépôts des banques au lieu de servir à faire des crédits. De même que seraient envisageables la création d'un coefficient de réemplois obligatoires sous la forme de crédits servant aux investissements

considérés comme étant prioritaires, tels que la création d'emplois, l'augmentation des capacités exportatrices, la recherche d'économies d'énergie, l'environnement, etc. ou des bonifications d'intérêt pour les prêts finançant ces mêmes investissements.

Créer des banques de développement

Quant aux autres moyens, ils concernent la création d'institutions permettant la mutualisation des risques, l'encouragement à créer des institutions de financement spécialisées dans le financement des PME sous forme, notamment, de banques de développement bénéficiant de moyens exceptionnels avec une réglementation et une fiscalité adaptées, l'octroi de ressources longues, ainsi que la formation des magistrats au droit des affaires, la formation à la gestion des chefs d'entreprise, le recours aux centres de gestion agréés, etc.

Alain LE NOIR
Conseiller spécial du président
du Club des dirigeants des
banques et des
Etablissements de
crédits d'Afrique

Réformer le code des assurances en zone CIMA



Le marché des assurances de la zone CIMA⁽¹⁾ se porte bien puisqu'il est dans une situation de pleine croissance. Celle-ci devrait être un atout en matière d'investissement de projets portés par les PME / PMI et nos populations. Pourquoi, alors, les supports dont disposent les compagnies d'assurances ne leur permettent-ils pas de jouer pleinement leur rôle dans le financement des projets en devenant des investisseurs institutionnels à part entière ? Les contraintes imposées par le catalogue de placements prévu par le code CIMA des assurances ainsi que les engagements pris par les assureurs auprès des assurés et bénéficiaires de contrats (et autres tiers) en sont les principales raisons...

Les assureurs ont obligation d'être représentés à tout moment par des actifs équivalents et localisés dans la zone CIMA. Parmi ceux-ci, on compte des valeurs d'Etats ou assimilés, des obligations émises par des institutions et entreprises privées, des actions, des droits réels immobiliers, des prêts garantis et de dépôts bancaires. En revanche, les valeurs émises par les PME/PMI ne sont pas admises. Il peut arriver que les assureurs utilisent des excédents de ressources pour financer des projets soumis par des PME/PMI, mais seulement si la règle de la couverture des engagements réglementés par les actifs admis est respectée. Or, l'état la gouvernance des PME/PMI qui, dans la pratique de leurs opérations, ne présentent souvent pas d'informations comptables ou financières fiables, représente un sérieux frein.

Les assureurs peuvent difficilement financer ce type d'entreprises sauf à superposer, de façon dangereuse et incontrôlée, les risques techniques aux risques financiers. Face à ces contraintes, il serait urgent de réadapter les textes du code des assurances en matière de placement en tenant compte des réalités de nos marchés financiers. Toutefois, cela ne pourra pas se faire sans que nos Etats imposent aux PME/PMI de la zone des normes de gestion assorties de bonne gouvernance et de transparence financière.

Denis OUEDRAOGO
Directeur général de la SONAR
Burkina Faso

⁽¹⁾CIMA : Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances. Le Code des Assurances de la CIMA est applicable dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo



« Le paysage des moyens de paiement, une révolution mondiale en marche : enjeux pour les banques africaines » :

C'est sous ce thème que se sont tenues le 5 février 2016 à Ouagadougou les journées annuelles du Club des Dirigeants de Banques et Etablissements de Crédit d'Afrique, présidées par **Idrissa Nassa**, président de Coris Bank.



Invitée à venir s'exprimer, **Claude Fischer** a interpellé les soixante dirigeants présents sur la nécessité de mener la réflexion et l'action avec les acteurs industriels pour que l'investissement soit véritablement « plus qu'une question financière »,

un véritable choix de société qui doit associer toute l'industrie bancaire ».

On pourra lire avec intérêt l'ouvrage collectif « **Banque et Finance en Afrique** » sous la direction de Dhafer Saidane et Alain Lenoir, qui a réuni les énergies d'une trentaine d'experts du monde de la finance et des banques. (Prix : 37 euros TTC).



Le FONSI, un fonds souverain inspirant



Créé en 2012 sous l'impulsion du Président Macky Sall sur le modèle d'un fonds de développement, le FONSI est un fonds d'investissement souverain, unique en Afrique de l'Ouest à ce jour. Véritable levier vers le privé, il peut inspirer d'autres Etats africains.

Les Etats africains, et notamment d'Afrique francophone, ont une longue tradition jacobine avec une puissance financière forte, la mainmise sur les ressources nationales et le financement de l'économie. Cherchant une voie médiane entre le tout-public et le tout-privé, le Sénégal s'est inspiré de l'exemple de Singapour qui, au moment de son indépendance en 1960, avait pourtant

un PIB par habitant légèrement inférieur à celui du Sénégal. A Singapour, la gestion des ressources de l'Etat a été partiellement confiée au secteur privé et à des experts de l'investissement. Les revenus générés ont ainsi permis de faire décoller l'économie. C'est donc d'un processus plus serein qu'une privatisation totale que le Sénégal veut s'inspirer.

Gérer les actifs de l'Etat

Au Sénégal, il existait de nombreuses agences de développement mais peu d'entre elles étaient gérées de manière optimale. Il a donc fallu mettre en place un champion du développement et de l'investissement. C'est ainsi que le FONSI a vu le jour sous la direction de son directeur général, Amadou Hott. Dès ses premières réalisations, en 2013, ce dernier a gagné petit à petit la confiance des pouvoirs politiques.

Le FONSI est le seul exemple en Afrique d'un fonds souverain dans un Etat non pétrolier. Il utilise les actifs publics comme leviers de fonds privés ; et gère les actifs et leur développement en coopération avec des structures publiques comme le Ministère du budget dont la tâche est de gérer les

éléments du passif de l'Etat. Avec la BNDE, Banque nationale de développement économique, et le FONGIP, Fonds de garantie des investissements prioritaires, il a aussi pour but d'accompagner les projets avec la mise en place de fonds de garantie. Même si l'idée n'est pas nouvelle, elle n'en demeure pas moins essentielle pour booster la création de PME-PMI qui sont indispensables pour la création d'emploi. Il faut donc les « vendre » à la diaspora sénégalaise.

Les fonds comme le FONSI investissent dans des projets rentables et attirent des investisseurs internationaux avec comme objectif ultime le développement du secteur privé. Ce modèle peut être inspirant pour de nombreux Etats africains et servir de levier pour le privé, gérer du public comme du privé. Par exemple, dans le domaine de la santé au Sénégal, il y a un projet dans le domaine de l'imagerie médicale : le FONSI a pris en charge la gestion de ces services dans certains hôpitaux, ce qui a conduit à une optimisation de leur activité.

Mamadou MBAYE, Directeur exécutif en charge de l'énergie et des mines

La BRVM, nouvel acteur clé du financement dans l'UEMOA



Avec une progression de 17,77 % de son indice composite, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest (BRVM) a réalisé, en 2015, la meilleure performance en Afrique et l'une des meilleures au niveau mondial.

Face aux besoins de financement sans cesse croissants des Etats et des entreprises de la zone, la mise en place d'un marché financier régional de l'Union économique et monétaire (UEMOA) a accéléré les levées de fonds. Depuis le démarrage de ses activités, la BRVM a levé 3.312,35 milliards de FCFA sur le seul marché des obligations, soit une moyenne de 34,50 milliards de FCFA de ressources levées annuellement depuis 1999 par les émetteurs de la sous-région au niveau des obligations.

La BRVM entend améliorer cette performance afin de devenir l'un des principaux acteurs du financement des économies de l'UEMOA, dont la plupart des huit Etats membres ambitionnent d'atteindre l'émergence d'ici à 2025. Pour y parvenir, elle vise l'accroissement du nombre de sociétés cotées, la facilitation de l'accès des PME au financement à long terme à travers le marché, le développement du marché de la dette publique et privée, la création d'un compartiment pour les miniers, la mobilisation de l'épargne régionale,

internationale et de la diaspora vers des projets (Diaspora bonds et Project bonds) ainsi que l'accès des économies des pays de l'UEMOA à un espace plus vaste à travers l'intégration des marchés de capitaux de la CEDEAO.

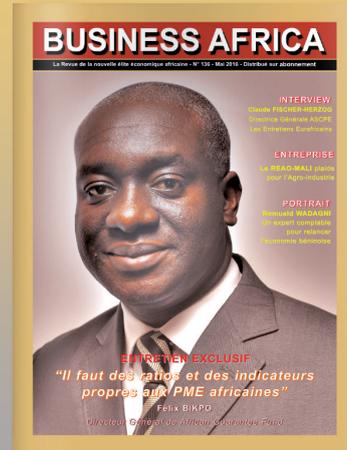


Elle s'emploie également à mobiliser les autres acteurs clés de l'investissement comme les compagnies d'assurance avec lesquelles elle étudie toutes les opportunités qu'offre le marché financier régional, qu'il s'agisse aussi bien d'investissements à court-terme avec une possibilité rapide de récupération des fonds en cas de besoin des assureurs que d'investissements à long terme avec des taux de rendement intéressants. Elle mobilise aussi les investisseurs internationaux à travers ses Road shows ou les petits épargnants dont l'intérêt pour l'épargne en valeurs mobilières s'est nettement accru ces dernières années.

Edoh kossi AMENOUNVÉ
Directeur général de la BRVM

(1) La BRVM est la bourse commune aux huit pays de l'UEMOA parmi lesquels le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

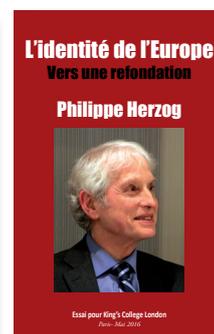
ABONNEZ-VOUS A BUSINESS AFRICA



Retrouvez les articles de Claude Fischer, Bintou Diallo, Félix Bikpo, Philippe Hugon, Amadou Hama Maïga, André-Franck Ahofo, Aïssata Diakité, Gille Yabi (pages 13 à 27 dans le N°136 - Mai 2016)

LE MAGAZINE DE LA NOUVELLE ELITE ECONOMIQUE AFRICAINE

A LIRE



L'OHADA doit s'arrimer au train de la modernité

Alors que la justice commerciale demeure encore le talon d'Achille de l'OHADA, le président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, Marcel Serekoïsse-Samba explique pourquoi l'arbitrage demeure un outil essentiel de sécurisation des investissements.

Qu'est-ce qui explique, selon vous, ce regain au recours à l'arbitrage OHADA ?

Partout dans le monde, on constate un regain pour l'arbitrage qui est une procédure privée de règlement des différends soumis par convention à un ou plusieurs arbitres en lieu et place d'une procédure judiciaire. C'est devenu un moyen très efficace de règlement des litiges d'affaires... L'arbitrage OHADA n'est pas en reste, il comporte plusieurs avantages par rapport aux procédures contentieuses classiques. Par exemple, il permet un règlement plus rapide des différends à condition toutefois que les parties soient diligentes et de bonne foi. Il faut distinguer entre, d'une part, l'arbitrage institutionnel sous l'égide de la CCJA et, d'autre part, l'arbitrage général qui est régi essentiellement par l'Acte uniforme du 11 mars 1999 relatif au droit de l'arbitrage (AUA).

En général, l'arbitrage institutionnel prévaut quand il existe un contrat ou une convention à exécuter, même partiellement, sur le territoire de l'un des 17 Etats parties à l'OHADA ou bien à cause de la domiciliation. Quant à l'arbitrage régi par l'AUA, il dépend de la fixation du siège du tribunal arbitral...

Ces recours constituent-ils une « lame de fond » susceptible de modifier le paysage judiciaire africain ?

Le recours direct devant la CCJA contre une sentence institutionnelle permet aux parties de gagner du temps tout en économisant de l'argent. Si les initiatives en vue de la pérenniation de ce système d'arbitrage sont maintenues, alors, oui, il peut effectivement modifier de façon conséquente le paysage judiciaire africain. L'arbitrage institutionnel de la CCJA, permet d'optimiser les coûts pour les parties en litige grâce aux dispositions de son Règlement d'arbitrage qui en garantit la prévisibilité.



Sylvie DEMBELE et Marcel SEREKOÏSSE-SAMBA

Il a aussi l'avantage de la célérité dans la mesure où l'exequatur d'une sentence de la Cour est valable dans les 17 pays de l'OHADA.

La révision en cours de l'Acte uniforme sur le droit de l'Arbitrage afin d'y incorporer la médiation commerciale est-elle de nature à renforcer la justice commerciale ?

Tout à fait, car la médiation est devenue, au plan mondial, une composante essentielle des modes alternatifs de règlement de litiges (MARC). Il est temps que l'OHADA s'arrime au train de la modernité, tout en préservant les spécificités africaines. Le système est perfectible. Ce qui signifie que la révision des textes relatifs à l'arbitrage OHADA (institutionnel et ad 'hoc) est tout à fait possible dans le sens d'une plus grande justice commerciale entre les 17 membres de l'OHADA.

Comment optimiser la participation des acteurs publics et privés à l'arbitrage OHADA en tenant compte de l'impératif d'investissement dont nos Etats ont le plus besoin ?

D'abord par une meilleure formation de tous les acteurs intervenant dans le processus : magistrats, arbitres, conseils des parties, etc. Une véritable promotion de l'arbitrage est également souhaitable ainsi que l'implication sérieuse et la bonne foi des Etats et personnes publiques quand ces derniers agissent comme des opérateurs économiques. Ceci, dans le but de limiter les effets néfastes de leur immunité d'exécution sur les investissements...

*Propos recueillis par André-Franck AHOYO
Directeur adjoint des Entrepreneurs Eurafricains*



Stanislav ADOTEVI au centre, avec Nadia MENSAH-ACOGNY et André-Franck AHOYO lors des Entretiens Eurafricains de Ouagadougou

L'accès des femmes à la terre, vers des quotas obligatoires ?

Au Burkina Faso, les difficultés d'accès des femmes au foncier se posent avec une grande acuité, particulièrement en milieu rural. Bien que très entreprenantes, les femmes se trouvent limitées dans le développement de leurs activités par la quasi impossibilité pour elles d'acquérir des terres à leur nom. Elles sont en effet généralement confinées au statut de main d'œuvre sur des terres en majeure partie familiales. Ce qui les expose à une grande vulnérabilité. Or, les entraves à l'acquisition des droits fonciers par les femmes rurales reposent beaucoup plus sur les us et coutumes locaux que sur les lois de la République.



Socialement, la femme se trouve sous la responsabilité d'un chef de famille, de facto le détenteur naturel des droits sur la terre, véritable enjeu de pouvoir et d'indépendance. La persistance de règles coutumières et religieuses cohabite avec les textes de loi, notamment dans le domaine familial, celui de l'acquisition de la propriété foncière et des successions, et explique le faible accès des femmes à la terre.

Cette situation de vulnérabilité de la femme a été prise en compte dans la dernière réforme du droit foncier -entamée en 2009- au Burkina Faso. Celle-ci a expressément érigé les principes d'équité et de genre. Pour assurer une certaine équité, le législateur prévoit par exemple la possibilité pour l'Etat et les collectivités territoriales d'organiser des programmes spéciaux d'attribution, à titre individuel ou collectif, de terres rurales aménagées au profit de groupes de producteurs ruraux défavorisés, parmi lesquels figurent les femmes.

L'impact de telles dispositions ne peut toutefois qu'être limité, dans la mesure où ces terres aménagées ne constituent pas l'essentiel des terres exploitées dans le pays. Pour aller plus loin, il conviendrait de fixer des quotas obligatoires réservés aux femmes pour toute allocation de terres par les pouvoirs publics. Une attention particulière devrait par ailleurs être portée au respect du droit des successions afin de garantir les droits des femmes dans l'accès à la terre par héritage.

*Sylvie N. I. DEMBELE
Avocate à la Cour SCPA CONSILIUM/Law Firm*

Face à la concurrence chinoise en Afrique

Etre les meilleurs

Pour lutter contre la concurrence chinoise, les entreprises européennes doivent être capables de proposer des projets intégrés incluant le financement, la construction et l'exploitation des ouvrages et répondant à des besoins avérés des États africains.

Les entreprises chinoises sont solidement implantées sur le continent dans de nombreux secteurs (transport, eau, énergie, télécoms). Leur développement est largement soutenu par l'État chinois qui octroie des prêts concessionnels avec des conditions de mise en œuvre avantageuses : cycles de projet très courts, exigences de garanties moindres ou possibilités de paiement par des contreparties « en nature » (matières premières, par exemple).

Dans ces conditions, les entreprises européennes sont de plus en plus souvent délaissées, même si les retombées sociales des projets financés par les Chinois sont faibles (pas de formation, ni de transfert de technologie et peu de sous-traitance locale) et les potentielles contreparties en nature élevées. Au-delà de la construction d'infrastructures, nous devons aussi proposer des services répondant à des attentes fortes : transferts de compétences (notamment la formation de travailleurs locaux) et de technologies, entretien et maintenance sur le long terme afin de préserver la valeur patrimoniale des ouvrages, impacts économiques, sociaux et environnementaux fortement positifs et partage des risques financiers.

Les PPP, l'arme pour minimiser les risques

Avec les Partenariats Public-Privé (PPP), les risques sont partagés. Le concessionnaire assure avec des institutions financières (banques commerciales et/ou de développement) le financement du projet initial et se rembourse ensuite grâce à l'exploitation des ouvrages construits. Fruit d'un PPP entre



le Sénégal et le groupe EIFFAGE, l'autoroute de l'avenir a fluidifié le trafic en faisant gagner jusqu'à 1h30 de trajet entre Dakar et sa banlieue et reliera le futur aéroport international Blaise Diagne (AIBD). Les principaux indicateurs qui témoignent de l'utilité du projet sont l'intensité du trafic (plus de 60 000 véhicules/jour) et la création d'emplois locaux qualifiés et durables (800 employés lors de la construction et 250 pour l'exploitation dont 90% de CDI).

Cela dit, chaque PPP est spécifique et sa

réussite dépend de la mise en place d'un cadre juridique adéquat, un consensus politique doublé d'un fort soutien au sommet de la puissance publique et la création d'une entité dédiée au pilotage des PPP. Cette dernière doit s'adjoindre les compétences d'experts juridiques et financiers afin de pouvoir dialoguer en toute égalité et transparence avec le concessionnaire. Aussi, l'Europe doit-elle s'engager dans une stratégie de soutien à ses entreprises. Plusieurs axes sont discutés, comme le recours à l'aide liée ou la possibilité d'utiliser des fonds de l'aide publique au développement (APD) pour garantir des emprunts ou créer des effets de levier auprès de bailleurs privés. Un autre axe serait de faciliter le financement par les institutions de développement des projets en gré-à-gré si, par exemple, le concessionnaire finance des études de faisabilité souvent coûteuses en amont du projet. Ce soutien « continental » est primordial pour que les entreprises européennes restent attractives en Afrique.



Olivier BOUSIGE
Chef de Projet
Infrastructures -
Pôle International



⁽¹⁾ Maturité longue et taux d'intérêt inférieurs à 3 %

Oyez (jeunes) Africains !

Notre héritage colonial a divisé le continent en régions et en zones linguistiques. Ces barrières invisibles nous ont longtemps conditionnés et empêchés d'aller à la rencontre de nos frères. Prenons le clivage Anglophones / Francophones : il en est résulté des perceptions de soi et des autres presque opposées et non dépourvues d'a priori, des différences culturelles tranchées chez des individus pourtant issus du même creuset ethnolinguistique. Parmi cet héritage dual : Ghana et Togo, Nigéria et Bénin, Gambie et Sénégal... Là où la prise de risques rime avec « prudence » voire « échec » et d'immanquables stigmates pour un Francophone, l'Anglophone, lui, comprend « esprit d'entrepreneuriat » et « étape vers le succès ». Lorsque nous, Francophones, nous nous reposons sur nos lauriers, sans manifester de grande appétence pour le développement personnel, nos cousins anglophones, eux, au contraire, en font leurs choux gras.

Depuis le durcissement de la politique française d'octroi de visas, les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni ont supplanté la France comme destinations de prédilection des étudiants francophones. L'impact n'est pas anodin. Le passage progressif de la « mé-

connaissance mutuelle » à la « collaboration fructueuse » représente une chance pour l'intégration des marchés locaux et régionaux. La Côte d'Ivoire, par exemple, compte parmi ses dirigeants actuels nombre de talents parfaitement bilingues qui sont diplômés d'universités anglophones et riches d'expériences professionnelles multiculturelles. La langue, frein d'hier, s'est transformée en un outil de développement. En facilitant le dialogue, elle annihile les peurs nées de l'ignorance. Nous, Africains, avons beaucoup à apprendre les uns des autres, beaucoup de projets à partager et de marchés à conquérir ensemble. Les expériences de nos frères anglophones nous seront précieuses et vice versa. L'OHADA, l'une de nos réalisations phares, les intéresse d'ailleurs au plus haut point. Leur culture qui célèbre le succès et ne craint pas de l'afficher viendra à bout de notre vision timorée de la richesse.

Aujourd'hui, le continent communique et se déplace aisément d'une extrémité à l'autre. La barrière de la langue est devenue anodine. Prenez les investissements du groupe nigérian Dangote au Sénégal. Au début il bousculait l'ordre établi et on lui a mis des bâtons dans



les roues. Sa cimenterie a pourtant permis de créer une saine concurrence. En s'imposant sur ce marché, il a préféré ignorer les différences culturelles et linguistiques. Le pragmatisme anglophone implique un état des lieux, un diagnostic froid, systématique et simple. Tout cela, sans états d'âme, car seule la mise en œuvre de la stratégie choisie compte. Par contraste, l'approche francophone marie le cérébral et l'émotionnel. En optant pour plus de transformation, osons identifier et débloquer nos freins, sortons de notre zone de confort et collaborons pour une Afrique autonome, intégrée et prospère !

Nadia MENSAH-ACOGNY
Co-Founder & Managing Partner Acosphere

Une association régionale à Ouagadougou pour de nouvelles relations entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe

Les Entretiens Eurafricains de Ouagadougou ont été un évènement fondateur : ils vont se déployer avec le projet de création d'une association à Ouagadougou, au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Cette association à vocation régionale - de droit burkinabè - rassemblera des hommes et des femmes d'horizons divers, de sensibilités différentes et de plusieurs pays. Elle sera ouverte aux autres régions d'Afrique et travaillera en partenariat avec Les Entretiens Eurafricains créés à Paris par ASCPE. Notre ambition est commune : nous rapprocher, débattre, fraterniser.



développement urbain et rural inédit, organiser les marchés favorisant la mobilité, les échanges transfrontaliers, l'émergence de PME/PMI, favoriser les PPP... ces chantiers feront l'objet de travaux et s'inscriront dans la recherche plus globale de politiques économiques et monétaires qu'il faudra élaborer à l'échelle régionale, car en Afrique comme en Europe, aucun Etat ne pourra y arriver seul.

Consolider nos régions pour mieux coopérer

Les relations Europe/Afrique sont encore trop marquées par les politiques de développement de l'Europe. Avec nos partenaires européens nous nous interrogerons sur trois enjeux :

1. Réorienter l'aide publique pour mieux investir en Afrique.
2. Dépasser les relations encore trop institutionnelles et étatiques et créer les conditions d'une implication de nos sociétés.
3. Consolider les relations Nord/Sud par le renforcement des coopérations Sud/Sud et l'insertion de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales où les pays trouveront toute leur place avec leurs spécificités.

Préparer la 2^{ème} édition des Entretiens Eurafricains

Ces questions débattues lors des Entretiens Eurafricains de Ouagadougou en février 2016, trouveront leurs prolongements dans l'organisation de conférences en Afrique de l'Ouest et notamment au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali et au Sénégal. Ces conférences contribueront à enrichir les problématiques qui seront proposées lors des rencontres annuelles des Entretiens Eurafricains organisées par ASCPE, dont la 2^{ème} édition aura lieu en Europe au 1^{er} trimestre 2017.

Didier ACOUETEY, Stanislas ADOTEVI, André-Franck AHOYO, Jean-Paul AMETHIER, Félix BIKPO, Angèle BONANÉ, Sylvie DEMBELE, Aïssata DIAKITE, Bintou DIALLO, Claude FISCHER-HERZOG, Jean-Luc KONAN, Abou Bacry LY, Amadou Hama MAÏGA, Nadia MENSAH-ACOGNY, Zallia MANTORO, Denis OUEDRAOGO, Francis SEMPORE, Mathieu TANKOANO, Franck TAPSOBA, Issouf TRAORE, Gilles YABI

Faire de nos histoires et de nos différences le ciment de notre unité

Nous vivons dans le même monde, mais nos sociétés sont différentes par nos histoires, inégales et divisées et ceci au sein même de nos régions. Nous avons besoin d'échanges approfondis, d'informations et d'analyses. Ensemble, nous pourrions trouver les voies d'un avenir partagé, inventer des valeurs communes et nouer des partenariats durables. Dans le monde traversé par de nouvelles guerres menées par des djihadistes radicaux qui veulent nier nos identités et nos cultures, nous interdire de nous rencontrer et de nous engager pour un monde libre et prospère pour tous, nous voulons nous mobiliser pour faire de nos histoires et de nos différences le ciment de notre unité.

Construire les acteurs d'une nouvelle démocratie partenariale

Les questions liées à un développement solidaire et durable, face aux défis démographique et climatique seront au cœur de la réflexion et l'action, mais aussi la recherche pour une nouvelle démocratie, avec la création d'institutions ouvertes où le public et le privé coopèreront, et où l'Etat devra se renouveler pour gouverner en partenariat avec les acteurs de la société civile et engager des réformes structurelles. Réformer nos systèmes éducatifs et innover dans la formation pour le plein emploi des capacités humaines, adapter nos industries et nos services au



Les Entretiens Européens & Eurafricains

Pour la rencontre, le débat, la fraternité



Avec Ardjouma Soma, délégué général du FESPACO, Kotimi Guira, Claude Fischer et Jacques Bosc au festival de Montréal.

Les Entretiens Eurafricains sont devenus une plateforme de 1500 Européens et Africains qui participent au séminaire mensuel. Celui-ci prépare la rencontre annuelle organisée en Afrique ou en Europe : après Ouagadougou en 2016, rendez-vous à Paris en 2017.

Les dimensions socio-économiques des débats s'accompagnent de leur dimension culturelle, indispensable pour inventer une nouvelle démocratie. C'est pourquoi, nous avons créé « Une semaine eurafricaine au cinéma » : elle est entrée dans le réseau des cinémas d'Afrique réunis à Montréal en avril 2016 par le Festival VUES D'AFRIQUE et dont le FESPACO est un partenaire de la 1^{ère} heure.

Une semaine eurafricaine au cinéma

A la recherche de nos identités

Du 27 juin au 3 juillet

Au Studio des Ursulines à Paris

18 projections, concerts, débats

Sous le parrainage de **VUES D'AFRIQUE**

Ouverture Bakary Diarra



Griot multi-instrumentiste, afro folk mandingue

- Âme noire • Visite d'Agostino Neto
- À force de courage
- Nous sommes assis sur un volcan

Ciné-Concert le 28 juin



Moriba Koïta au n'goni et Yakouba au chant

- Eux • Choucha • Voyage en barbarie

Hommage à Papa Wemba



Chanteur congolais, roi de la Rumba, avec Dom Pedro, réalisateur angolais

- Le Mystère MacPherson • MacPherson
- Voiler la face • Salafistes
- Rough Life • L'absence
- Ciné Guimbi Souvenirs
- L'espoir du Lampadaire
- Peuple intègre • Twaaga

Demandez le catalogue :



Directrice de publication :

Claude Fischer-Herzog

Rédactrice en chef : **Christine Holzbauer**

Conception : **Christophe Le Nours**

Publiée par **ASCPE**

4 rue Froidevaux, 75014 Paris.

Tél. : 00 33 (0)1 43 21 96 76

www.entretiens-europeens.org